



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 72.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation : 28 juin 2017*

L'an deux mille dix sept et le six juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoir :** M. BOISSET à Mme DETUYAT.

**Absents excusés :** MM. BOISSET. POUVILLON. THOMAS. Mmes FABREGAS. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MUSARD.

**Objet de la délibération : ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE JEAN JAURES D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 500M<sup>2</sup>**

**Exposé :**

M. et Mme ESCUDIE propriétaires de la parcelle AH 72 d'une superficie de 1466m<sup>2</sup> ont fait part à la commune de leur souhait de détacher et céder un lot d'environ 500m<sup>2</sup> situé rue Jean Jaurès. Ce terrain est mitoyen au jardin du presbytère et situé dans le périmètre d'étude du renouvellement urbain du centre ville. Son acquisition permettrait de conforter le foncier déjà maîtrisé dans le secteur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service des domaines ne se prononce que pour les acquisitions d'un montant supérieur à 180000 €. Compte tenu des prix de terrains vendus dans le secteur, la commune a proposé un prix de 150 000 € qui a été accepté par les propriétaires.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2221-22 du CGCT,

Vu le courrier de M. et Mme ESCUDIE en date du 17 juin 2017 acceptant l'offre d'acquisition,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'acquérir un lot de 500m<sup>2</sup> qui sera détaché de la parcelle AH 72.

**Article 2** : la vente se fera au prix de 150 000 €.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

-

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20170706-06072017\_72-DE  
Reçu le 07/07/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,  
L=SAINT ALBAN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140  
07/07/2017



AUCAMVILLE